

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.

*Date de
convocation
29/03/2022*

*Date
d'affichage
11/04/2022*

*Nombre de
conseillers en
exercice
27*

*Présents
22*

*Votants
23*

Etaient présents : Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Isabelle MÉNAGER, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Gaëlle JOUVET, Jean-Louis BELLANGER, Mélanie CHAILLEUX, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Didier PEAN, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENÇON, Thomas TESSIER, Nicolas LELONG, Micheline AUFRAY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Axel MAUROUARD, Sylvie DUGAST, Hélène MAUROUARD.

Excusés : Mouna BEN DRISS, Emmanuel MAILLARD.

Procuration : Emmanuel MAILLARD à Charles MESNIL.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Nicolas LELONG

38

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du lundi 14 mars 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ Approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/A

BUDGET COMMUNAL
Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget de la Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/B

BUDGET COMMUNAL
Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE		
DÉPENSES EN €		
DO11	Charges à caractère général	812 197.99 €
DO12	Charges de personnel	1 211 482.32 €
DO14	Atténuation de produits	29 018.33 €
D023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
DO42	Opé. D'ordre de transfert entre section	251 915.66 €
D65	Charges de gestion courante	230 039.31 €
D66	Charges financières	110 006.52 €
D67	Charges exceptionnelles	64.00 €

D68	<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	2 600.00 €
TOTAL SECTION		2 647 324.13 €
RECETTES EN €		
R002	<i>Résultat d'exploitation reporté</i>	12 100.00 €
R013	<i>Atténuation de charges</i>	44 722.82 €
R042	<i>Immobilisations corporelles</i>	41 679.42 €
R70	<i>Produits des services</i>	232 244.15 €
R73	<i>Impôts et taxes</i>	1 830 921.06 €
R74	<i>Dotations et participations</i>	726 751.78 €
R75	<i>Autres produits</i>	222 638.20 €
R77	<i>Produits exceptionnels</i>	191 662.47 €
TOTAL SECTION		3 302 719.90 €
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE		
DÉPENSES €		
D001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	93 732.43 €
D040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	41 679.42 €
D041	<i>Opérations patrimoniales</i>	74 882.72 €
D10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	1 493.00 €
D16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	418 650.17 €
D20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	44 390.00 €
D204	<i>Subventions d'équipement versées</i>	119 550.88 €
D21	<i>Immobilisations corporelles</i>	136 959.52 €
D23	<i>Immobilisations en cours</i>	449 647.34 €
D4581217	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	672.00 €
TOTAL SECTION		1 381 657.48 €
RECETTES €		
R040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	251 915.66 €
R041	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	74 882.72 €
R10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	925 174.95 €
R13	<i>Subventions d'investissement</i>	40 752.90 €
R16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0.00 €
R204	<i>Subventions d'équipements versées</i>	54 250.00 €
R4582217	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	14 377.27 €

R4582218	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	10 302.24 €
TOTAL SECTION		1 371 655.74 €

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la gestion de l'année 2021.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/C	BUDGET COMMUNAL Affectation des résultats 2021
-------------	---

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2021.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
<i>Recettes</i>	1 371 655.74 €	3 290 619.90 €
<i>Dépenses</i>	1 287 925.05 €	2 647 324.13 €
<i>Résultat compte de gestion</i>	83 730.69 €	643 295.77 €
<i>Déficit 2020 reporté</i>	- 93 732.43 €	
<i>Excédent 2020 reporté</i>		12 100.00 €
Compte Administratif		645 394.03 €
<u>Résultat de l'exercice – excédent de</u>		
<u>Restes à Réaliser</u>		
<i>Dépenses</i>	66 142.64 €	
<i>Recettes</i>	188 899.97 €	
SOLDE RAR	122 757.33 €	
D'où un excédent global de		768 151.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Décide** d'affecter la somme de **505 395.77 €** à la section d'investissement (**R1068**) et la somme de **150 000.00 €** à la section de fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de **10 001.74 €** (**D001**) à la section d'investissement.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/D

BUDGET COMMUNAL
Vote des taux des deux taxes locales

Madame le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2021 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants :

TAXES VOTÉES	TAUX 2022 en %	BASES 2022	PRODUITS 2022 en €
TAXE FONCIER BÂTI	44.86 %	2 682 000 €	1 203 145 €
TAXE FONCIER NON BÂTI	42.17%	109 200 €	46 050 €
TOTAL			1 249 195 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Accepte** les taux définis ci-dessus.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/E

BUDGET COMMUNAL
Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2022.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DO11	Charges à caractère général	927 437.00 €
DO12	Charges de personnel	1 312 450.00 €
DO14	Atténuation de produits	38 000.00 €
DO23	Virement section investissement	430 000.00 €
D042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	132 000.00 €
D65	Charges de gestion courante	278 710.00 €
D66	Charges financières	104 400.00 €
D67	Charges exceptionnelles	100.00 €
D68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 500.00 €
TOTAL SECTION		3 227 597.00 €

RECETTES (en €uro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté excédent	150 000.00 €
RO13	Atténuation de charges	30 000.00 €
R042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	30 047.00 €
R70	Produits des services	208 150.00 €
R73	Impôts et taxes	344 200.00 €
R731	Fiscalité locale	1 514 400.00 €
R74	Dotations et participations	726 600.00 €
R75	Autres produits	223 200.00 €
R77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
TOTAL SECTION		3 227 597.00 €

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DO01	Solde section investissement reporté	10 001.74 €
D040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 047.00 €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	3 800.00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	431 000.00 €
D20	Immobilisations incorporelles	180 780.00 €
D21	Immobilisations corporelles	442 010.38 €
D23	Immobilisations en cours	691 622.26 €
TOTAL SECTION		1 789 261.38 €
RECETTES (en €uro)		
R021	Virement de la section de fonctionnement	430 000.00 €
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	132 000.00 €
R10	Dotations, fonds divers	594 395.77 €
R13	Subvention d'investissement	188 899.97 €
R16	Emprunts et dettes assimilées	443 965.64 €
TOTAL SECTION		1 789 261.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2022.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 1
David CAZIMAJOU

40/A

BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE
Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget de la Galerie Commerciale de la Massonnière. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

40/B

GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE
Vote du compte administratif 2021

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021		
Galerie Commerciale		
DÉPENSES en €		
DO11	<i>Charges à caractères générales</i>	26 871.49 €
D65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	2 007.15 €
D66	<i>Charges financières</i>	4 275.95 €
D67	<i>Charges exceptionnelles</i>	1 877.73 €
D68	<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	16 620.00 €
TOTAL		51 652.32 €
RECETTES en €		

R042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	5 389.00 €
R70	<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	40 792.70 €
R75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	0.00 €
R78	<i>Reprises sur provisions pour risques</i>	20 964.51 €
TOTAL		67 146.21 €
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021		
Galerie Commerciale		
DÉPENSES en €		
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissements reporté</i>	136 898.86 €
D040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 389.00 €
D16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	18 120.05 €
D21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0.00 €
D23	<i>Immobilisation en cours</i>	402 012.95 €
TOTAL		562 420.86 €
RECETTES €		
R021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0.00 €
R10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	28 549.53 €
R13	<i>Subventions d'investissement</i>	43 539.00 €
R16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	450 000.00 €
TOTAL		522 088.53 €

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la gestion de l'année 2021.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

40/C	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE Affectation des résultats 2021
-------------	--

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2021.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes 2021	522 088.53 €	67 146.21 €

<i>Dépenses 2021</i>	425 522.00 €	51 652.32 €
<u>Compte de gestion</u>	96 566.53 €	15 493.89 €
<i>Déficit 2020 reporté</i>	136 898.86 €	
<i>Compte Administratif</i>	- 40 332.33 €	15 493.89 €
<u>Restes à Réaliser</u>	152 591.00 €	
<i>Dépenses 2020</i>		
<i>Recettes 2020</i>	34 830.31 €	
SOLDE RAR	117 760.69 €	
Total des sections	77 428.36 €	15 493.89 €
D'où un déficit global de		92 922.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de **15 493.89 €** à la section d'investissement (**R1068**), la somme de **40 332.33 €** à la section d'investissement (**D001**).

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

40/D	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE Vote du budget primitif 2022
-------------	--

Monsieur Olivier GUYON présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2022.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022		
DÉPENSES (en Euro)		
D011	<i>Charges Financières</i>	11 600.00 €
D65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	2.00 €
D66	<i>Charges Financières</i>	7 000.00 €
D68	<i>Dotations aux amortissements et dépréciation et provisions</i>	14 315.00 €
		32 917.00 €
RECETTES (en Euro)		
R70	<i>Location diverses</i>	32 915.00 €
R75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	2.00 €
		32 917.00 €
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2022		
DÉPENSES (en Euro)		

D001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	40 332.33 €
D16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	37 000.00 €
D23	<i>Immobilisation en cours</i>	90 752.56 €
TOTAL		168 084.89 €
RECETTES (en €uro)		
R1068	<i>Excédent capitalisé</i>	15 493.89 €
R13	<i>Subvention d'investissement</i>	102 591.00 €
R16	<i>Emprunts</i>	50 000.00 €
TOTAL		168 084.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2022.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

41	CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « AFFAIRES SCOLAIRES » et « DORTOIR » (Annule et remplace la délibération du 14 février 2022)
-----------	---

Comme prévu lors de la dernière commission « Education, jeunesse », Madame le Maire propose de modifier la constitution du comité consultatif « Affaires scolaires ». Les objectifs de ce comité devront travailler sur le cahier des charges du nouveau dortoir de l'école maternelle « Les Capucines » et sur la gestion des affaires scolaires et restaurant scolaire.

Ce comité sera constitué : des membres de la commission « Enfance jeunesse », des représentants des parents d'élèves, des deux directrices des écoles, de deux membres du prestataire cantine, et d'un animateur en charge de la surveillance sur le temps du midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les membres suivants :

Comité consultatif « Affaires scolaires »

Elue qui a la délégation de Madame le Maire pour animer le Comité : Florence BOURGEOIS
Présidente de droit du Comité : Irène BOYER

Les membres élus	Membres représentants	
<i>David CAZIMAJOU</i>	<i>Directrice de l'école élémentaire « Les Coquelicots »</i>	<i>Stéphanie PIRONNEAU</i>
<i>Mélanie CHAILLEUX</i>	<i>Directrice de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Solène PAPIN</i>
	<i>Enseignante de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Virginie CRETOIS</i>
<i>Thomas TESSIER</i>	<i>RESTAUVAL</i>	<i>Eric CHATELAIN</i>
<i>Dominique GY</i>	<i>RESTAUVAL</i>	<i>Cyril BELLE-PERAT</i>
<i>Miguel NAUDON</i>	<i>Parent d'élève école élémentaire</i>	<i>Camille TAMBOSCO</i>
<i>Annie QUEUIN</i>	<i>Parent d'élève école maternelle</i>	<i>Magalie GORE</i>

<i>Hélène MAUROUARD</i>		
<i>Lucie GROLEAU</i>		

Des techniciens communautaires (en charge de l'enfance jeunesse) et/ou agents municipaux pourront être associés à ces réunions.

Comité consultatif « Dortoir »

*Elue qui a la délégation de Madame le Maire pour animer le Comité : Florence BOURGEOIS
Présidente de droit du Comité : Irène BOYER*

<i>Les membres élus</i>	<i>Membres représentants</i>	
<i>David CAZIMAJOU</i>	<i>Directrice de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Solène PAPIN</i>
<i>Mélanie CHAILLEUX</i>	<i>Enseignante de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Laurence FLEURY</i>
<i>Thomas TESSIER</i>	<i>Parent d'élève école maternelle</i>	<i>Magalie GORE</i>
<i>Dominique GY</i>		
<i>Miguel NAUDON</i>		
<i>Annie QUEUIN</i>		
<i>Hélène MAUROUARD</i>		
<i>Lucie GROLEAU</i>		
<i>Charles MESNIL</i>		

Des techniciens communautaires (en charge de l'enfance jeunesse) et/ou agents municipaux pourront être associés à ces réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** de désigner à main levée les membres des deux comités consultatifs tels que listés ci-dessus.
- ✓ **Valide** la composition de ces deux comités consultatifs.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

42 AUXILIA RECRUTEMENT Prestation de recrutement (Délibération modificative qui annule et remplace la délibération n° 35/2022)

La commune de Moncé-en-Belin (3700 habitants) jouie d'une situation géographique attractive :

- *Proximité immédiate du circuit mythique des 24h et de son golf,*
- *À 15mn du centre-ville du Mans et de sa gare*
- *À 55mn de Paris, Tours et Angers*

Cet attrait est stimulé par le dynamisme économique de la métropole du Mans, d'un tissu associatif culturel et sportif diversifié, tout en bénéficiant d'un environnement calme et naturel.

Des projets structurants renforceront très prochainement le développement de la commune :

- *deux lotissements avec 120 logements supplémentaires*
- *une résidence sénior avec 42 logements*
- *un programme de 19 logements sociaux*

A ce jour, l'offre médicale de proximité est composée :

- *un médecin généraliste*
- *un cabinet infirmiers (3 infirmières libérales)*
- *un masseur kinésithérapeute-ostéopathe*
- *un pédicure-podologue*
- *un chirurgien-dentiste*
- *une pharmacie*
- *une psychologue libérale*
- *une sophrologue faciale*
- *une clinique avec plateau technique complet (Pôle Santé Sud du Mans) implantée à 10 mn*
- *un centre Hospitalier sur le Mans*

La municipalité de Moncé-en-Belin (72) en partenariat avec le secteur médical local recherche un médecin généraliste afin de développer son offre médicale.

Selon les derniers chiffres de la CPAM, environ 10 % des assurés de Moncé-en-Belin de plus de 16 ans n'ont pas de Médecin traitant.

De plus, le médecin de la commune ayant 2500 patients, cela signifie que plus de 1000 Moncéens ont des médecins traitants hors commune.

En conséquence, l'offre médicale actuelle reste insuffisante malgré des recherches vaines engagées depuis plus de trois ans, suite au départ en retraite du Docteur Paillard.

L'attractivité de la commune subit, ainsi, la fragilité de ce secteur qui tend à impacter l'équilibre économique d'acteurs comme la pharmacie.

Cette situation et les perspectives de développement évoquées précédemment, nous obligent dès à présent à prospecter pour assurer l'offre médicale de demain.

Néanmoins, notre commune pénalisée par l'absence d'aides de la part de l'ARS, le Conseil Municipal souhaite apporter, en considération de l'intérêt général de cette recherche, un soutien à l'installation d'un médecin généraliste. Cette aide à l'installation de l'ordre de 10 000 € maximum, équivalente à 6 mois de loyers et de charges, sera accordée à tout médecin recruté dans le cadre d'un des deux contrats.

Le détail de cette aide sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

En conséquence, et pour nous accompagner dans la recherche d'un deuxième médecin généraliste libéral, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de partenariat souscrit avec la Société AUXILIA RECRUTEMENT.

Les conditions contractuelles du contrat :

Société Auxilia Recrutement

- *Contrat de non exclusivité*

- Coût de la prestation pour un recrutement d'un médecin généraliste (H/F) : **8 500€ HT**
- Paiement 100% à la prise de fonction du candidat – pas d'acompte à verser avant
- Garantie de 6 mois de recherche gratuite si le candidat ou l'établissement met fin à la période d'essai

La prestation comprend :

- Définitions communes avec la mairie des profils, cahier des charges, et des conditions d'intégration détaillées (accompagnement personnel et financier, logement, local)
- La chasse de têtes et l'approche directe de médecins
- L'envoi de la candidature au client
- L'organisation d'un entretien téléphonique candidat/client pour validation
- L'organisation d'un entretien physique candidat/client
- L'accompagnement et l'orientation du candidat pour ses démarches auprès de l'ordre des médecins du département
- L'accompagnement du candidat dans sa prise de fonction et au-delà, afin de prévenir le client sur des risques et des malaises
- La garantie de 6 mois à partir de la prise de fonction, en cas de désistement du candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de renouveler pour un an le contrat avec le cabinet Auxilia Recrutement pour accompagner la commune dans la recherche d'un médecin généraliste.
- ✓ **Approuve** les termes du contrat présenté et annexé à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce contrat

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Madame le Maire : le logement disponible réservé pour le futur médecin pourrait être mis à la disposition auprès des associations chargées de l'accueil des familles Ukrainiennes.

Didier PEAN : c'est un cas d'urgence. C'est une ineptie d'accueillir un médecin dans ce type de logement, il n'est pas adapté pour une famille. En cas de besoin, les gîtes pourraient être une solution.

Madame le Maire : c'est une solution provisoire, dans l'attente de lui trouver un logement plus adapté.

Si on octroie ce logement pour l'accueil d'une famille Ukrainienne, le budget affecté à l'accueil du médecin n'est plus au rendez-vous.

Charles MESNIL : actuellement des familles sont accueillies au camping du Lude, mais celui-ci doit être libéré pour la période estivale. L'association recherche donc des logements libres. Plusieurs communes se sont positionnées dans cette démarche d'accueil. Il y a des possibilités et on doit faire l'effort.

Madame le Maire : Valérie souhaites-tu intervenir ?

Valérie DESHAYES : Tout a été dit, il faut que ce studio rende service.

Madame le Maire : l'accueil des familles nécessitera un accompagnement pour faciliter leur intégration.

Didier PEAN : il faut également communiquer auprès des familles moncéens, certaines maisons sont vides ou partiellement occupées. Certaines familles moncéennes pourraient accueillir les familles ukrainiennes.

Miguel NAUDON : l'accueil des personnes, au sein de son propre domicile peut être risqué et peut ne pas être maintenu sur la durée, or à ce jour nous n'avons pas de vision sur la durée de l'accueil.

Madame le Maire : Il faut être lucide et l'élan doit perdurer dans le temps. Certains Moncéens se sont déjà positionnés, la Préfecture de la Sarthe est informée.

Didier PEAN : accueillir plusieurs familles sur la commune permet de fédérer un groupe et l'intégration est plus facile. Il faudrait également voir auprès de la communauté de communes pour l'accueil des enfants pendant l'été au centre de loisirs.

43

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération le 4 juin 2020 et modifiée le 8 juillet 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste des engagements saisis entre le 04 au 24 mars 2022 est jointe à la présente convocation.*

Urbanisme :

- **Liste des Déclarations d'intention d'aliéner pour les immeubles depuis 09 février 2022**

Madame le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

24/02/2022	AA 206	51 rue Jean Fouassier
24/02/2022	AO 116 et AO372	74 boulevard des avocats
24/02/2022	AM 235	3 allée des jardins du Gué
25/03/2022	AN 819	25 rue Jean Fouassier
25/03/2022	AN 91	8 avenue Welton

Dates des prochaines réunions

09 mai 2022 : Conseil Municipal

27 juin 2022 : Conseil Municipal

22 août 2022 : Conseil Municipal

Question écrite par Madame Mouna BEN DRISS

Pour certains qui ont un rythme effréné en semaine, pourrait-on envisager un Conseil sur 3 un vendredi soir ? Cela permettrait d'inclure de facto tout le monde ?

Réponse de Madame le Maire :

Le Conseil Municipal ne validant pas le déroulement des séances les vendredis soir ou samedis matin, Madame le Maire reverra auprès de Madame BEN DRISS ses disponibilités sur les autres jours de la semaine.

Elections présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Elections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 de 8 h à 19 h.

Questions diverses**Questions de Monsieur David CAZIMAJOU**

J'ai appris l'arrivée du magasin Intermarché, par une personne extérieure au Conseil Municipal, ce qui me laisse penser que les élus majoritaires n'ont pas souhaité travailler sur ce dossier en concertation avec tous. Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été communiquée au dernier Conseil Municipal ?

Réponse de Monsieur Charles MESNIL

Tout le conseil municipal a été destinataire d'un mail, expliquant l'arrivée du magasin. Tous les conseillers municipaux ont reçu ce mail, malheureusement Monsieur David CAZIMAJOU a été oublié.

Cette information n'a pas été communiquée au dernier conseil municipal afin d'éviter de se faire torpiller.

Question de Monsieur Didier PEAN

Par qui ?

Réponse de Monsieur Charles MESNIL

Certains membres du Conseil Municipal contactent directement les acteurs économiques pour évoquer le dossier et du coup torpille la situation.

Intervention de Madame le Maire

Il est regrettable que Monsieur David CAZIMAJOU ait été oublié, et je m'en excuse, mais cet oubli n'était pas volontaire.

Question de Monsieur David CAZIMAJOU

Vous saviez lors du dernier Conseil Municipal qu'un nouvel acteur économique allait s'implanter pourquoi n'avoir pas informé le Conseil Municipal ?

Réponse de Monsieur Charles MESNIL

Nous n'avons pas l'autorisation de l'acteur économique pour dévoiler cette information, il fallait garder une certaine confidentialité.

Intervention de Monsieur Didier PEAN

Au dernier Conseil Municipal, il a été évoqué que ce dossier était traité entre privé/privé, comme pour la boulangerie. Durant mon mandat de Maire, il m'est arrivé de ne pas communiquer sur certains dossiers avant sa conclusion.

Réponse de Madame le Maire

La différence est que le local appartient à la commune.

Intervention de Monsieur Charles MESNIL

Il était prévu initialement une ouverture le 1^{er} mai, mais suite à des problèmes de livraison de matériel, l'ouverture ne pourra avoir lieu que le 1^{er} juin 2022.